

2024_6_AC_Jurys_examens_IAE_CESU_Fondamentaux_Management_Strategique

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE:

Article 1:

Le jury du Certificat d'Etudes Supérieures Universitaires **Fondamentaux du Management Stratégique** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Kiane GOUDARZI Suppléant(e) : Cécile BOZZO

Liste des membres : Cécile BOZZO, Aurélie HEMONNET-GOUJOT, Valérie MATHIEU

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membre titulaire Valérie MATHIEU / suppléant Antonin RICARD

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

<u>Liste des membres</u>:

<u>Article 2</u>: Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puyricard

, le 20/11/2024

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises